RÉGLEMENTATION

Passage à l'euro de centrales de renseignements de la Banque de France

BERNARD LHOMME

PAR LETTRE du 10 novembre 1998, le directeur des entreprises de la Banque de France a rappelé ou confirmé les modalités de passage à l'euro de certaines des centrales de renseignements :

la centrale des risques basculera en août 1999 : à compter de ce mois, les déclarations (correspondant à la centralisation de fin juillet 1999) et les restitutions seront en euros ;

la base FIBEN (Fichier bancaire des entreprises) diffusera également en euros toutes les données recensées à compter d'août 1999 ;

la centrale des incidents de paiement sur effets (CIPE) ne basculera probablement que dans le courant de l'année 2001, la date précise devant être déterminée par le Groupement des systèmes interbancaires de télécompensation (GSit).

Par ailleurs, le secrétaire général de la Banque de France a annoncé le 18 novembre 1998 que le Fichier central des chèques demeurera géré en francs au minimum jusqu'en 2001. La date effective de basculement à l'euro sera déterminée par l'évolution des volumes respectifs des chèques libellés en francs ou en euros.